

Préface

Maryvonne de SAINT PULGENT*

Il m'est particulièrement agréable et même émouvant de préfacer les actes du colloque organisé par le Comité d'histoire à l'occasion du centenaire de la naissance de Marcel Landowski.

J'ai eu en effet le privilège de rencontrer Marcel Landowski quand j'étais très jeune, à 14 ans, et je garde un souvenir extrêmement vif du premier moment où je lui ai serré la main, puisque c'est lui qui, en tant que responsable du Service de la musique, et à la demande du directeur du CNSM, Raymond Gallois-Montbrun, m'a remis mon diplôme de premier prix au Conservatoire national supérieur de musique de Paris en 1966.

Il me donna immédiatement l'impression d'une personnalité très forte dotée de surcroît d'un grand charisme. Nous, les jeunes musiciens (très isolés dans ce couvent musical qu'était à l'époque le Conservatoire de Paris, rue de Madrid), nous avions le sentiment de vivre un moment historique en accueillant cette grande personnalité qui présidait alors aux destinées de la musique au ministère de la Culture.

Plus tard, j'eus l'occasion de lui dire, lors d'une brève rencontre au théâtre des Champs-Élysées et après avoir lu l'un de ses livres de témoignages, qu'il était bien sûr avant tout un compositeur, mais qu'il aurait pu aussi être un énarque. « Je prends ça comme un compliment », me répondit-il.

Ce musicien eut en effet un talent administratif exceptionnel sans avoir été entraîné pour cela. Il possédait en outre une véritable intuition politique, une intuition de la façon dont l'État fonctionnait. Sans avoir jamais fait de politique au sens premier du terme, il avait l'intuition de ce qu'était la dimension politique de la gestion administrative. Et c'est pour cela sans nul doute qu'il a pu bénéficier de cette longévité administrative et nous laisser ainsi un héritage aussi riche. Car il eut jusqu'à la fin de sa vie des projets à mettre en œuvre : il aurait vécu cent ans, il aurait fait cent ans de projets.

Mais, comme l'a fait remarquer l'un des participants à ce colloque, Marcel Landowski a bénéficié d'une double hérédité familiale : il est certes issu d'une famille de musiciens et d'artistes, mais il est aussi le petit-fils de Jean Cruppi, un très grand

* Présidente du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication.

commis de l'État qui avait été ministre de la Justice sous la III^e République en 1907. Il est donc né d'une lignée ayant servi dans l'appareil d'État républicain. Il en connaît parfaitement les rouages. En outre, il est le descendant direct d'Adolphe Crémieux, qui avait une vraie pensée sociale, universaliste, humaniste. C'était incontestablement un héritier mais un héritier qui avait un sens aigu de la démocratisation, de la justice sociale. Il lui semblait nécessaire de faire partager largement ce qu'il avait reçu.

Ce fut aussi, on ne le sait pas assez, un héritier de la Révolution française en ce qui concerne la conception d'une politique musicale, un héritier des Conventionnels soucieux d'évangéliser l'intégralité du territoire français. Il faut faire remonter en effet une partie importante de son plan de dix ans et de sa conception à François-Joseph Gossec qui fut le créateur caché du Conservatoire de Paris. Car le plan de l'époque présenté devant la Convention prévoyait déjà l'institution d'orchestres, de conservatoires et d'écoles de musique sur le modèle du Conservatoire de Paris, seul créé à l'époque. On a même retrouvé la précision qui existe dans le plan Marcel Landowski, à savoir que la taille des écoles et des formations instrumentales devaient être proportionnées à la taille des villes !

Marcel Landowski porta dès le départ un très grand projet de démocratisation par l'enseignement, par la transmission, par la formation. De ce point de vue, il était opposé à la vision que Malraux avait de ce que devait être la démocratisation de la culture. C'est un paradoxe que Malraux ait pris pour responsable de sa politique musicale quelqu'un qui pensait l'inverse au sujet de la transmission en matière culturelle. De l'autre côté, le projet de Boulez, était intrinsèquement contradictoire ; c'était un projet de professionnalisation, de soutien aux grandes institutions, de portée internationale, qui visait à éliminer tout ce qui n'était pas à ce niveau. Dans la fameuse querelle Boulez-Landowski, il s'agissait moins de querelles esthétiques que de deux projets politiques profondément différents.

Pourquoi Malraux a-t-il finalement choisi le projet Landowski ? Cela fait partie des contradictions profondes d'André Malraux mais aussi de son côté intuitif. Car il est probable que son choix ait été dicté par des considérations personnelles et qu'il soit allé vers le personnage avec lequel il pouvait communiquer le mieux. C'est en tout cas ma vision personnelle de cette querelle, qui a marqué de façon décisive l'histoire de la politique culturelle dans les années 1960-1970 et qui intéresse nécessairement le Comité d'histoire.

Je voudrais dire qu'aux yeux du ministère de la Culture et particulièrement du Comité d'histoire, Marcel Landowski fait partie de ces très rares personnalités qui ont incarné la politique culturelle sous plusieurs ministres et qui ont vraiment été des « créateurs de politiques ». L'impact de Marcel Landowski sur la vie des individus a été très important, et il m'est arrivé de dire à son propos que le ministère de la Culture avait souvent de grands projets mais des résultats incertains ; ce n'est pas le cas de Marcel Landowski.

Il a eu une réussite tout à fait paradoxale, qu'il n'avait pas anticipée, c'est la renaissance de l'amateurisme musical. La renaissance d'une génération de personnes qui ont pratiqué la musique sans en faire leur métier. Nous avons en effet retrouvé

aujourd'hui un taux de pratique musicale dans les jeunes générations équivalent à celui d'avant la Première Guerre mondiale, après une longue période de creux.

Et cela est le résultat de la politique de Marcel Landowski, de sa volonté de choisir comme fer de lance de sa politique la création d'un réseau d'écoles de musique, qui forment certes les musiciens professionnels, mais dont le résultat quantitatif majeur est plutôt de créer une génération de mélomanes. Lors de mon cours à Science Po, je posais toujours la question à mes étudiants : « Qui parmi vous pratique un art ? » Un nombre significatif de mains se levaient, et parmi les mains qui se levaient, 90 % concernaient la musique.

Ce que Landowski a subi de son vivant, à savoir le jugement public sur sa querelle avec Pierre Boulez, ne sera pas le jugement de la postérité. Il nous a laissé en effet un bilan que très peu de grands administrateurs du ministère peuvent revendiquer et nous qui sommes quelques-uns à avoir été des administrateurs au ministère de la Culture, pour une période plus ou moins longue, nous serions tous contents de pouvoir nous dire que nous avons apporté autant que lui.

